

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) **N° de publication :**
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 479 127

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 06686**

(54) Dispositif pour le support de moyens de signalisation ou de repérage.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 63 C 7/26; B 64 B 1/40.

(22) Date de dépôt..... 26 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 2-10-1981.

(71) Déposant : PARACHUTES DE FRANCE, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Auvray.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Dalsace, SOSPI,
14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.

- 1 -

Dispositif pour le support de moyens de signalisation ou de repérage.

L'invention concerne un dispositif pour le support de moyens de signalisation ou de repérage pour utilisation aérienne.

On sait que dans le cas des naufrages, lorsque la mer présente 5 des creux supérieurs à 2, 3 mètres le repérage de balises flottantes larguées par le naufragé est particulièrement difficile.

Ceci a conduit le demandeur à envisager pour le naufragé la possibilité de larguer des moyens aériens de signalisation, ces moyens étant bien entendu amarrés au navire en détresse ou à un canot de 10 sauvetage.

Il serait possible de supporter ces moyens de repérage par des ballons gonflables, utilisant par exemple le même principe de gonflage automatique que les canots de sauvetage, toutefois de tels dispositifs sont assez onéreux.

15 On pourrait aussi utiliser comme supports des cerfs-volants ; toutefois ces engins nécessitent une structure et une armature rigide, ce qui élimine la possibilité de les incorporer à des canots de sauvetage, du fait de leur encombrement.

De plus, les cerfs-volants existant, de par leur configuration 20 aérodynamique, ne possèdent pas les qualités de vol et les performances de stabilité suffisantes. Enfin, leur rendement est faible sur le plan de la masse enlevée.

L'invention permet de remédier aux inconvénients précités.

Elle a pour objet un dispositif pour le support de moyens de 25 signalisation ou de repérage pour utilisation aérienne, caractérisé par le fait qu'il comprend un moyen porteur aérien desdits moyens de signalisation ou de repérage constitué par un profil gonflé autoportable amarré à un point situé à la surface du sol ou de la mer.

30 Ce point situé à la surface du sol ou de la mer peut être fixe ou en mouvement.

Un profil gonflé autoportable ou aile souple est généralement constitué par une enveloppe délimitant une enceinte comportant une ouverture sur une face, par laquelle pénètre l'air. L'intérieur de l'enceinte peut être divisé en plusieurs cellules par des parois.

35 L'aile souple possède de manière connue en soi un profil approprié pour présenter un bon pouvoir de sustentation même en cas de très faible vent. Elle se caractérise par l'absence d'une armature rigide du fait que le profil gonflable est autoportable.

- 2 -

A l'état de repos une aile souple peut être conservée sous un très faible volume. Il suffit, même par très faible vent, de la libérer de son sac de stockage pour qu'elle prenne sa forme gonflée et puisse flotter dans l'air.

5 Selon l'invention, l'aile souple est utilisée pour supporter des moyens de signalisation ou de repérage et des moyens d'amarrage sont prévus pour la maintenir reliée à un point situé à la surface du sol ou de la mer. La distance entre ce point et l'aile souple, autrement dit la longueur de l'amarre, peut être quelconque, ce
10 qui fait que ce dispositif du support de moyens de signalisation ou de repérage peut être utilisé à des altitudes très variables.

La figure unique illustre schématiquement l'invention.

La référence 1 désigne un canot de sauvetage flottant sur la surface de la mer. 2 est une aile souple reliée au canot 1 par un
15 câble 3 et des moyens d'accrochage du câble non représentés. L'aile souple supporte un moyen de signalisation 4 émettant des signaux permettant le repérage du canot 1.

Comme il a été indiqué précédemment le dispositif selon l'invention peut servir au repérage des naufragés, mais on pourrait également
20 l'utiliser sur un navire de guerre pour supporter des moyens de repérage des sous-marins, ou sur un bateau de pêche pour supporter des moyens de détection des bancs de poisson.

- 3 -

REVENDICATION

Dispositif pour le support de moyens de signalisation ou de repérage pour utilisation aérienne, caractérisé par le fait qu'il comprend un moyen porteur aérien desdits moyens de signalisation ou de repérage 5 constitué par un profil gonflé autoportable amarré à un point situé à la surface du sol ou de la mer.

2479127

1/1

